

Arrêté

N° 2025-87

Objet : Désignation des examinateurs suppléants de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2020-300 du 23 mars 2020 modifié fixant les règles d'organisation générales et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n°2024-215 du 9 septembre 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025.

Vu l'arrêté n°2024-275 du 19 décembre 2024 portant sur la mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu l'arrêté n°2025-04 du 9 janvier 2025 portant sur la désignation des membres du jury d'un examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel effectué le 30 septembre 2024 parmi les membres de la commission administrative paritaire de catégorie A,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre de jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle par voie d'avancement de grade, session 2025.

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1: La liste des examinateurs suppléants pour l'épreuve d'entretien est établie comme suit :

Collège des élus		
Donia ATIK	Conseillère municipale	Ville de Domène (38)
Sylvie BROYER	Conseillère municipale	Soucieu-en-Jarrest (69)
Jean-Pierre COTTAZ	Conseiller municipal	Ville de Beynost (01)
Laure DESCHAMPS	Conseillère municipale	Ville d'Écully (69)
Françoise DUMAS	Conseillère municipale	Chaponost (69)
René FARNOS	Conseiller municipal	Ville de Feyzin (69)
Michel LAGRANGE	Adjoint au maire	Ville de Marcy-l'Étoile (69)

Sophie LUTZ	Adjointe au maire Vice-présidente	Ville de Villefranche-sur-Saône (69) Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (69)
Pierre MIRABEL	Adjoint au maire	Ville de Solaize (69)

Collège des personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux		
Cyril BAYET	Responsable de l'unité pédagogique, adjoint au chef du service concours	Cdg69
Élisabeth BOUCHARLAT	Attaché principal, directrice du service petite enfance	Vaulx-en-Velin (69)
Hervé CHAPEL	Attaché territorial, coordinateur Enfance jeunesse	Ville de Dardilly (69)
Christelle CURNIL	Infirmière hors classe, Santé au travail	Cdg69
Bénédicte DUBREUIL	Puéricultrice hors classe territoriale, en PMI	Métropole de Lyon (69)
Auréli DEJEANT	Cadre pédagogique, service concours	Cdg69
Emilie GAUTHIER	Puéricultrice territoriale, Infirmière Puéricultrice de PMI	Métropole de Lyon (69)
Marie-José GOYET	Cadre de santé, infirmière puéricultrice responsable accueil petite enfance	Département de la Loire (42)
Emmanuelle GUENE	Puéricultrice, Directrice d'EAJE	Limonest (69)
Thierry GRIMM	Directeur général des services	Ville de Givors (69)
Céline FIORDALISI	Chef du service concours	Cdg69
Kaoutar KARROUMI	Adjointe à la cheffe de service Enfance	Métropole de Lyon (69)
Chalabia MAKHLOUFI	Attaché territorial, responsable unité opérationnelle, Service concours	Cdg69
Nadège NOEL	Attachée hors-classe, Directrice du pôle Recrutement-mobilité	Cdg69
Arezki OUSSALAH	Attaché territorial, Coordinateur enfance jeunesse, Responsable pédagogique	Ville de Saint-Clair-du-Rhône (38)
Yann PERQUIN	Attaché principal, Directeur général adjoint Action sociale et solidarité	Département de Haute-Savoie (74)
Christiane RIVIERE	Puéricultrice de classe supérieure, Directrice de multi-accueil	Ville de Vourles (69)

Anne-Claire ROUSSET	Infirmière de PMI Pôle Solidarité et services aux Usagers/Territoire Beaujolais Maison du Rhône de Villefranche sur Saône	Département du Rhône (69)
Hervé TORRES	Attaché principal, Chef du service Enfance éducation	Ville de Rillieux-la-Pape (69)

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <https://www.cdg-aura.fr>.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 03 avril 2025
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.